

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 03 juin 2019

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, A. Kremer, H. Krier, R. Miny,
J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

Excusée: Mme C. Haubrich-Schandeler

- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

À huis clos: propositions de **personnel enseignant** (7 postes sur la liste 1)

Ont été proposés et affectés:

1 poste vacant	cycles 2-4	Corbacio Kelly
1 poste vacant	cycles 2-4	Schaus Ben
1 poste vacant	cycles 2-4	Haubrich Paule
1 poste vacant	cycles 2-4	Weyrich Mathis
1 poste accueil 2019/2020	cycles 2-4	Schreiner Jo
1 poste accueil 2019/2020	cycles 2-4	Flick Pamela
1 poste projet 2019/2020	cycles 2-4	Kugener Claire

- PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer deux postes d'ouvrier non qualifié pour l'équipe plantations-jardinage.

- RENATURATION DE L'ALZETTE

a) Le conseil communal

- prend note qu'il serait créé par ces travaux un supplément de rétention qui signifie probablement une réduction du risque d'inondations.
- apprécierait que la situation écologique et chimique de l'Alzette serait améliorée.
- s'interroge néanmoins sur les répercussions en aval du projet en ce qui concerne les effets d'érosion respectivement de sédimentation, notamment aux abords du futur quartier de la gare.
- craint que le concept global soumis ne garantit pas à 100% que le projet n'ait des répercussions négatives sur le lac au parc communal vu son alimentation par le drainage des eaux pluviales.
- craint que le projet tel qu'il est prévu a d'immenses répercussions sur l'agriculture.

Avec 9 voix oui contre 3 voix non, le conseil communal émet un avis défavorable au concept global tel qu'il a été présenté d'autant plus que l'Etat n'est pas propriétaire de la plus grande partie des terrains concernés sur le territoire de la commune de Mersch et demande à Madame la Ministre de bien vouloir reconsidérer le projet tout en tenant compte des points soulevés au présent avis.

b) Le conseil communal, avec 9 voix oui et 3 abstentions, décide de nommer M. Michel Malherbe, bourgmestre, représentant de la commune de Mersch pour le comité d'accompagnement de la renaturation de l'Alzette de Luxembourg-Ville à Mersch et M. Michel Reiland, échevin, représentant suppléant.

- URBANISME

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par les conjoints Hubert, Schmitz et Houtmann de Mersch relative au regroupement de deux propriétés sises à Mersch, Rue de Pettingen, en un lot en vue de son affectation à l'habitation et à la construction.
- b) la demande de lotissement présentée par le bureau Vandermeeren architectes de Steinfort au nom et pour compte de la société Promovillas Sàrl de Luxembourg relative à la division d'une propriété sise à Reckange, 2, Redeschbiérg, en quatre lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- c) les modifications ponctuelles de la partie graphique et de la partie écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch, aux lieux-dits «In den Gehren» et «Merscherberg Notzengrond» à Mersch, sous condition de respecter les remarques d'un réclamant.
- d) le projet d'aménagement particulier (PAP) concernant la réalisation de vingt-trois unités d'habitation en habitat unifamilial dont dix maisons unifamiliales isolées, dix maisons unifamiliales jumelées et trois maisons en bande sur des fonds sis à Moesdorf / Beringen au lieu-dit «Op der Routerd / Auf dem Beckelchen», présenté par le bureau e-cone Sàrl de Mersch pour le compte de la société Michiko S.A. de Mersch sous la condition que le PAP soit adapté selon certaines remarques de la cellule d'évaluation.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis pour la pose d'une conduite d'eau potable entre Pettingen et Essingen au montant total de 350.000,00 € TTC.
- b) le devis pour la construction respectivement le réaménagement de plusieurs abris pour voyageurs à Mersch au montant total de 55.000,00 € TTC.

- FINANCES COMMUNALES

- a) Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires:

Projets	somme des devis € TTC	dépense € TTC
Aménagement de bureaux dans l'annexe du château	394.687,80	393.698,94
Travaux de mise en état de la voirie rurale	144.000,00	144.416,27
Travaux de mise en état de la voirie forestière	149.280,30	149.412,12
Amélioration de l'hydromorphologie des rivières Alzette, Eisch et Mamer	545.000,00	280.182,76
Zones à vitesse 30	177.840,00	120.806,89
Concept 'Parkraummanagement'	180.000,00	167.575,26
Réfection ponts au parc communal	23.000,00	20.744,12

Finissage trottoirs et rues	220.000,00	181.452,90
Aménagement d'une place à conteneurs au parc communal, adaptation des réseaux	196.000,00	184.641,61
Extension du hall des services de régie à Beringen	2.980.000,00	2.474.895,68
Rénovation extérieure de l'église de Moesdorf	272.624,77	209.975,76
Mise en peinture intérieure de l'église décanale de Mersch	59.000,00	46.632,51

b) En ce qui concerne l'état des restants à recouvrer de l'exercice 2018, le conseil communal décide à l'unanimité

- d'admettre au service ordinaire de l'exercice 2018:

en reprises provisoires	175.615,02 €
en décharges	15.007,72 €
total	190.622,74 €

- d'admettre au service extraordinaire de l'exercice 2018:

en reprises provisoires	40,00 €
en décharges	0,00 €
total	40,00 €

- d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent à l'état avec la mention 'à poursuivre'.

c) Le conseil communal arrête à l'unanimité les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2017, clôturant avec un boni de 9.141.934.64 € chacun.

d) Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer pour l'exercice 2020 les taux des impôts fonciers comme suit:

A	propriétés agricoles:	400 %
B1	constructions industrielles et commerciales:	600 %
B2	constructions à usage mixte:	400 %
B3	constructions à autres usages:	200 %
B4	maisons unifamiliales, de rapport:	200 %
B5	immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation:	400 %
B6	terrains à bâtir à des fins d'habitations:	400 %

e) Le conseil communal décide l'unanimité de fixer le taux multiplicateur en vigueur en matière d'impôt commercial pour l'année fiscale 2020 à 300%.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

a) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les consorts Karin Weiss et Jean-Paul Weiss de Schoenfels un terrain de 9,94 a, sis à Schoenfels au lieu-dit «Im Obersten Brill», au prix total

de 4.970,00 € dans un but d'utilité publique consistant dans l'aménagement d'une aire de rebroussement pour autobus.

b) l'acte de constitution de servitude par lequel la commune de Mersch accorde à la société CREOS Luxembourg SA de Luxembourg le droit d'établir des ouvrages électriques dans différents terrains sis à Mersch aux lieux-dits «in Enschtelt», «in den Bricher» et «bei den Bouren».

c) l'acte d'échange par lequel la commune de Mersch cède à M. Steichen Guy de Reckange deux terrains de 53,70 a resp. de 12,00 a sis à Reckange aux lieux-dits «Faulsank» et «Sauerbruch» au prix total de 32.850,00 €.

En contrepartie, M. Guy Steichen cède à la commune de Mersch un terrain de 53,70 a, sis à Reckange au lieu-dit «Faulsank» au prix total de 26.850,00 €.

Il reste une soulte en faveur de la commune de Mersch de 6.000,00 €.

d) cinq actes de vente, par lesquels la commune de Mersch acquiert sur différents propriétaires des parcelles de terrain à Mersch, rue Nicolas Welter (emprises trottoir).

e) le compromis d'échange par lequel la société Immo-Jam Sàrl de Beringen cède à la commune de Mersch une parcelle de terrain de 0,07 a, sise à Mersch, Lohrbierg, au prix de 49,00 €. La commune de Mersch cède à la société une parcelle de 0,29 a sise à Mersch, Lohrbierg, au prix de 17.400,00 €. Il reste une soulte en faveur de la commune de 17.351,00 €.

f) la convention de servitude par laquelle Mme Rassel-Erpelding Germaine de Larochette autorise la commune de Mersch à poser une conduite d'eau dans son terrain à Essingen contre paiement d'une indemnité globale de 40,00 €.

g) le contrat de bail par lequel la commune de Mersch loue à la société Polygone de Mersch un terrain d'une contenance de 0,28 a sis à Mersch, rue de la Gare, sur une durée de 3 ans au loyer annuel forfaitaire de 50,00 €.

h) deux concessions à 30 ans sur des tombes au cimetière de Mersch.

- COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil communal décide à l'unanimité

a) d'accepter la démission de M. Fellens Pit comme membre représentant la Fondation Lëtzebuurger Bannevereenegung dans la commission des affaires sociales et du 3^{ième} âge.

b) de remplacer M. Conrardy Emmanuel comme membre représentant la Police Grand-Ducale dans la commission de circulation par M. Rickal Pascal.

c) de remplacer M. Van Beest Dirk (LSAP) par M. Caldarella Weis Marvin (LSAP) dans la commission de l'égalité des chances.

d) de remplacer M. Van Beest Dirk (LSAP) par M. Da Silva David (LSAP) dans la commission de l'environnement.

e) de remplacer M. Madeira Kevin (LSAP) par M. Da Silva David (LSAP) et de nommer Mme Gondoin Liz (LSAP) dans la commission de l'information.

f) de remplacer M. Madeira Kevin (LSAP) par M. Da Silva David (LSAP) et de nommer Mme Weber Xenia (LSAP) dans la commission des jeunes.

g) de remplacer Mme Delgado Dias Carisa (LSAP) par M. Martins Melicio Jailson Jorge (LSAP) dans la commission culturelle.

h) de remplacer M. Bettendorff Guy (LSAP) par M. Kohnen Mike comme membre suppléant dans le groupe de travail "Campus sportif Mierscherbiérg".

i) de nommer Mme Gondoin Liz (LSAP) comme membre de l'équipe climat.

- VIE ASSOCIATIVE

Le conseil communal prend connaissance des statuts présentés par les associations 'Events in Mersch asbl' avec siège social à Rollingen et 'Association des Amis de l'ancien Musée forestier de Marienthal asbl' avec siège social à Mersch.

- CIRCULATION

Le conseil communal confirme à l'unanimité différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- RÉAMÉNAGEMENT N7 DANS LA VALLÉE DE L'ALZETTE

Ce point est proposé par le conseiller Claude Adam (déi gréng) qui veut savoir si l'avant-projet détaillé du réaménagement de la RN7 dans la vallée de l'Alzette entre Mersch et Walferdange a déjà été présenté par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures au collège des bourgmestre et échevins. Il aimerait savoir comment la commune de Mersch se positionne quant au réaménagement de la RN7.

Le conseil communal entend les explications du collège des bourgmestre et échevins qui

- au stade actuel émet un avis défavorable en attendant la réalisation de la voie de substitution entre la localité de Beringen à l'entrée de Moesdorf et le rond-point Mierscherbiérg près du dépôt des P&CH au lieu-dit «Tinnésbruch»
- craint que la réduction de la largeur de la chaussée de la RN7 crée de considérables bouchons du trafic sur la N7 bien fréquentée et gêne ainsi les véhicules en service d'urgence
- pense que le trafic sur la RN7 augmentera suite à la réalisation des habitations sur le site 'Rives de l'Alzette'
- juge que suite aux nombreux barrages de l'autoroute A7 sur le tronçon Lorentzweiler-Mersch (comprenant le tunnel Gousselerbiérg) la déviation se fait par la RN7

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS